



## CONSEIL MUNICIPAL

DE

## FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date 23 Septembre 2019

Etaient présents : AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, Chantal PIGNON, WAGNER Michel, SERRES Hugues, WARIN Gérard.

Mr COMTE-ROLLAND Thierry a donné son pouvoir à Marc BARNEAUD

Mr UBERTINO Geoffrey a donné son pouvoir à Anne Capello

Mme Anne LUDWIG a donné son pouvoir à Serge AYACHE

Absents:

Convocation du 9 septembre 2019

Secrétaire de séance : WARIN Gérard

La séance, présidée par monsieur Serge AYACHE, maire, s'est ouverte à 18 h30.

### 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 Juin 2019

Compte rendu du conseil municipal du 24 Juin 2019

Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 9)

### 2. Réflexion concernant le Plan Climat Air Energie Territorial (« P.C.A.E.T »)

Monsieur le maire présente le Plan Climat Air Energie Territorial rédigé par le bureau d'études Ginger Burgeap. Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une compétence obligatoire de l'agglomération Gap-Tallard-Durance. Monsieur le maire explique que c'est un outil réglementaire de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à un urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, ...).

### 3 Délibération sur la convention financière SYME AU F19092-M concernant le raccordement de M. DEVEAUX.

Monsieur le maire fait lecture de la convention proposée par le Syme 05 concernant l'extension de réseau électrique nécessaire à l'alimentation électrique des deux bâtiments de M. DEVEAUX.

Monsieur le maire informe que l'extension de 30 mètres du réseau électrique a été chiffrée par le Syme 05 sur une base de 2 845€80.

Votée à l'unanimité des présents (9 pour).

### 4. Délibération concernant la validation de la convention et des actes notariés dans le cadre de la reprise des parties communes du lotissement des Grands Pins.

Monsieur le maire rappelle que le projet de reprise des parties communes du lotissement des Grands Pins, a été mis en œuvre avec un appui réglementaire de la Responsable du Service Foncier et Immobilier de IT 05 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Monsieur le maire tient à la remercier pour son investissement et ses conseils lors de cette procédure.

Monsieur le maire fait donc lecture du protocole d'accord entre la commune de Fouillouse et l'association des co-lotis du Lotissement des Grands Pins. Ce protocole devra être paraphé et signé par tous les propriétaires. Cette validation actera l'ensemble des conditions du présent protocole, ce qui permettra ensuite, de l'annexer à l'acte définitif qui sera signé chez Maître Daudé notaire à Gap.

M. le maire demande au conseil municipal tout pouvoir pour signer les actes chez le notaire.

Votée à l'unanimité (9 pour).

#### **5 Délibération pour le maintien du service des finances publiques de Tallard.**

Monsieur le maire explique la proposition de nouvelle organisation des services des finances publiques et précise que le projet concernant :

- ✓ **le réseau gestion publique**, il soumet le regroupement des trésoreries autour de 3 services de gestion comptable situé à Gap, Embrun et Briançon. La paierie départementale demeurerait sur Gap. Enfin, en lien avec le groupement hospitalier territorial existant, il est proposé de créer une trésorerie hospitalière sur la commune de Gap.
- ✓ **le réseau fiscal**, il est proposé de regrouper les 3 services des impôts des particuliers sur 2 sites, un situé à Gap et l'autre sur Briançon. Il est prévu la création d'un service des Impôts des entreprises départemental à Gap. Par ailleurs, et afin d'assurer au mieux l'accueil des usagers, il est envisagé la mise en place de permanences fiscales dans les Maisons de France Service (MSAP) et en mairie pour les communes ne disposant pas de Maisons de France Service.

- Considérant la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, Article 1, alinéa 13 qui précise de « réévaluer le niveau des services publics et des services au public en montagne et d'en assurer la pérennité, la qualité, l'accessibilité et la proximité »,

- Considérant l'utilité des services publics de proximité, à la fois pour les administrés et les collectivités territoriales,

- Considérant que les communes et EPCI gèrent les régies d'avances et de recettes et que les fonds récoltés doivent être déposés de manière régulière auprès du Trésor Public,

- Considérant que l'éloignement des services nuira à la qualité des services proposés, à l'attractivité et donc au développement des territoires ruraux de montagne,

Il est proposé au conseil municipal de voter contre la suppression de la trésorerie de son ressort territorial et donc vote pour son maintien.

Votée à l'unanimité (9 pour).

#### **6 Délibération relative à la proposition de contrat de la Nera**

Monsieur le maire propose de faire intervenir une entreprise pour effectuer l'entretien des vitres sur tous les bâtiments communaux. Il fait lecture du devis de la Nera pour une intervention trimestrielle. M. SERRES Hugues demande de faire un nouveau devis sur cette base avec une entreprise de nettoyage située sur la commune.

M. le Maire propose de valider au conseil municipal le principe d'intervention pour un nettoyage des vitres trimestriel et demande, dès la réception de nouveau devis, tout pouvoir, pour valider, le nouveau contrat.

Votée à l'unanimité (9 pour).

#### **7 Réponse des propriétaires suite à notre délibération actant le prix de vente des terrains de la place des Aires.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition de vente faite aux deux propriétaires relative aux parcelles de terrains de la place des Aires.

Monsieur le maire informe que les deux propriétaires ont refusé l'offre considérant que le prix de vente était excessif.

Votée à l'unanimité (9 pour).

#### **8 Point sur les travaux, le budget ainsi que sur les subventions.**

Monsieur le maire fait lecture du grand livre comptable auprès du conseil municipal. Il est noté qu'à ce jour, les opérations comptables enregistrées sont conformes. Monsieur le maire précise que nous sommes toujours en attente du retour de la commission d'attribution de la Région SUD PACA concernant notre

demande de subvention relative aux travaux d'aménagement du mur de soutènement ainsi que du cheminement piétonnier quartier pré bonnet.

Enfin, malgré les conditions climatiques difficiles de cet été, il est souligné que les travaux d'enfouissement de réseaux, situés aux Guérins, ont bien avancés et cela tout en préservant le confort des usagers puisque nous avons noté que peu de désagréments. M. le Maire en profite donc pour féliciter l'entreprise en charge de ces travaux.

Aussi, Enedis doit intervenir le mercredi 09 et le jeudi 10 octobre 2019 afin de procéder au raccordement des abonnés de ce secteur. Des coupures d'électricité sont à prévoir, néanmoins, toujours dans un souci de confort pour les usagers, des groupes électrogènes devront être installés afin de limiter la gêne occasionnée par ces coupures. Pour finir, France Telecom interviendra pour supprimer les poteaux ainsi que les lignes aériennes.

Nous rappelons, que fin août, le busage des fossés réalisé par la COLAS a permis de créer une liaison douce du hameau des Guerins vers la mairie, en matérialisant une signalétique ; via une ligne blanche et également de créer un passage piéton.

Toujours en partenariat avec le Syme 05, 4 poteaux d'éclairage seront installés au village. L'éclairage électrique sera équipé d'ampoule LED.

Votée à l'unanimité (9 pour).

### 9 Travaux cimetiére.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal de la mise en place de six cases supplémentaires au cimetière. Il précise que les personnes qui le souhaitent peuvent déposer les cendres des personnes défuntes, au jardin du souvenir de la commune. Cette démarche funéraire est de plus en plus utilisée, c'est donc pourquoi, nous avons anticipé son agrandissement. Néanmoins, M. le Maire précise qu'il n'est pas satisfait du rendu, de cette opération. En effet, les cases disposées dépassent de l'enceinte du mur. M. le Maire propose donc une nouvelle intervention de l'entreprise Aubin qui nécessitera la commande de deux socles complémentaires en marbre, afin de remédier à ces problèmes d'esthétiques. Le coût de cette opération est d'environ 500€ HT.

Votée à l'unanimité (9 pour).

### Questions diverses :

1. Information relative aux illuminations de Noël à renouveler.
2. Demande de M. BILLOCCQ (ferme St André) pour autoriser l'implantation d'un panneau signalétique au carrefour du Bois Rolland à côté de la borne à incendie.  
Votée à l'unanimité (10 pour)
3. Notification de la délibération prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tallard.
4. Il est proposé une après-midi de convivialité, en partenariat avec le club de l'amitié, pour distribuer les colis de fin d'année aux aînés, composés de spécialités du Sud-ouest.  
Votée à l'unanimité (10 pour)
5. Information, concernant le soutien des personnes atteintes de la maladie de Parkinson.  
Votée à l'unanimité (10 contre)
6. Il est proposé la découverte d'un atelier Yoga pour enfants de 15h00 à 16h00.  
Cette animation est impulsée par Virginie DOMAIN, qui assure les cours jusqu'aux vacances de Toussaint. A partir de novembre, cette animation pourra être poursuivie toutes les semaines si le nombre minimum de 4 inscrits est atteint.  
Enfin, des stages pendant les vacances scolaires pourront être organisés.
7. Signature des délibérations du conseil municipal du 24 juin 2019.

Le Maire, Serge Ayache, la séance est levée à 21h30.